

CAPN C du 27 janvier 2021

Déclaration Liminaire de la CAPN de titularisation de la catégorie C

du 27 janvier 2021

La pandémie a mis en lumière les sous-effectifs catastrophiques au sein de la Fonction Publique. Si les établissements de santé ont fait la une à juste titre, c'est l'ensemble des agents de la Fonction Publique qui ont assuré la continuité des missions de service public. Elles sont indispensables pour la population, pour la société, crise sanitaire ou pas, et doivent rester dans la sphère publique afin d'assurer équité, probité et impartialité.

La DGFIP assure des missions d'accueil, d'assiette, de gestion, de contrôle et d'évaluation, de recouvrement et de paiements. Elles sont toutes d'utilité publique. Elles nécessitent donc des moyens publics à la hauteur pour leur réalisation dans de bonnes conditions de travail, plutôt que de les externaliser/privatiser, les abandonner ou recourir à des emplois de droit privé. Ne serait-ce qu'en l'état actuel, nos services ont besoin en urgence de 30 000 emplois supplémentaires, pourvus par des recrutements statutaires prenant en compte les départs à la retraite, plutôt que de supprimer à nouveau 1800 emplois cette année (21 906 depuis 2011, 1 600 programmées pour 2022). Preuve si c'était nécessaire de ces besoins dans les services en plus des suppressions d'emplois dans de nombreux départements la DGFIP a dû redéployer des emplois vers des services qu'elle avait trop saignés ces dernières années. Ce n'est pas de repliement dont les services ont besoin mais de recrutement d'agents!

Concernant la rémunération, le gel de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires depuis 2010 est profondément injuste. Depuis cette date, la perte de pouvoir d'achat du point par rapport à l'indice des prix à la consommation est de l'ordre de 10 %... 18 % depuis 2000. Nous avons ainsi perdu des centaines d'euros par mois !

Si on augmentait de 10 % tout de suite nos salaires cela représenterait environ 12 milliards d'euros, à mettre en relation avec ne serait-ce que les 50 milliards du CICE, les 3 milliards perdus par la réforme de l'ISF, les 100 milliards d'aides directes aux entreprises sans contrepartie lors de cette crise sanitaire. La CGT exige de plus un plan de rattrapage des pertes cumulées au-delà des 10 %, l'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut, l'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation, un budget dédié pour la revalorisation des grilles indiciaires.

Quant au RIFSEEP, c'est la remise en cause du principe d'égalité de traitement à grade et fonction identiques. C'est l'arbitraire sur la base des entretiens professionnels. De plus, l'article 6 ne garantira notre indemnitaire que si nous ne changeons pas de mission. Avec les restructurations, notre partie « IFSE » du RIFSEEP aura de grandes chances d'être révisée à la baisse.

Redevenue régalienne pendant quelques semaines au début de la crise sanitaire, force est de constater que La DGFIP est vite redevenue la cible privilégiée du gouvernement dans son plan de démantèlement des services publics. La DG a repris les restructurations de plus belle. Des fermetures supplémentaires de centaines de structures sont engagées (plus de 300 trésoreries et plus de 80 SIP par exemple en début 2021). Industrialisation des tâches, services de pleine compétence fragilisés ou supprimés, remises en cause de principes républicains tels que la séparation ordonnateur-comptable ou le contrôle fiscal... Chaque agent est menacé par des règles de gestions tronquées par l'application des lignes directrices de gestion. Mais c'est aussi la qualité du service rendu à l'usager et la réalisation pleine et entière de nos missions qui sont remises en cause, malgré la conscience professionnelle et l'engagement des agents. **Pour la CGT Finances Publiques, les réformes contraires à l'intérêt des agents et du service public doivent être tout simplement abandonnées, et pour le moins suspendues en toute urgence au regard de la crise sanitaire.**

Pour toutes ces raisons la CGT Finances Publiques avec Solidaires, FSU, FIDL, MNL, UNEF, appelle à la grève le 4 février pour imposer d'autres choix, consolider et développer les services publics et la DGFIP. Il est urgent de défendre les droits et garanties des agents et de répondre aux urgences sanitaires, sociales et économiques !

Concernant cette CAP de titularisation

Le recrutement par voie de PACTE

Pour les agents recrutés par voie de PACTE la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de recrutement sans concours. Elle dénonce l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection: Elles ne répondent pas correctement aux besoins spécifiques exprimés et créent une brèche dans le statut: les conditions de recrutement, de formation initiale, de titularisation, de classement dans la carrière, ne sont pas équitables par rapport aux agents recrutés par concours. Concernant leur titularisation, elle se fait hors de tout cadre paritaire. Ainsi, on constate que des agents voient leur contrat renouvelé, d'autres sont licenciés sans avoir eu la possibilité de se faire défendre par les représentants des personnels en CAP. On sait d'expérience que lors des CAP de titularisation nous arrivons à faire évoluer des situations individuelles souvent défavorables a priori. Les sections syndicales CGT nous font remonter de plus en plus de problèmes de titularisation d'agents recrutés par voie de PACTE sans aucune possibilité de défense de l'agent. Pour l'année de recrutement 2019, seulement 87 agents sur 109 ont été ou vont être titularisés. En clair plus de 20 % des agents recrutés ne sont pas titularisés! Cela pose question quant aux limites du recrutement sans concours !

- » **Pour la CGT, l'accès à un emploi dans l'administration doit passer par un recrutement par voie de concours, les épreuves doivent être adaptées à la nature du poste à pourvoir et en fonction de la population visée.**
- » **La CGT Finances Publiques revendique pour l'ensemble de la Catégorie C le concours National comme seul mode de recrutement externe, car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.**

Concernant les stagiaires APFIP 2^{ème} classe

Pour les stagiaires recrutés en mai 2020, nous sommes parfaitement conscients qu'il a été nécessaire de s'adapter à la situation sanitaire et prendre des mesures d'urgence pour le suivi de leur formation. Cependant celle-ci était prévue en présentiel et son adaptation en distanciel s'est avérée compliquée dans la pratique.

Les stagiaires sont arrivés dans des services en grandes difficultés aggravées par la pandémie et la pénurie d'agents au vu de la situation des effectifs qui nous a été transmise. Les attentes vis-à-vis de ces stagiaires ont été très fortes dès leur arrivée, alors que leur formation s'est déroulée dans des conditions compliquées et qu'ils n'ont pas eu leur formation métier.

Leur complément de formation se fait essentiellement par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent déjà sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parvenaient déjà plus à effectuer correctement leurs missions avant la crise sanitaire. Cela s'est encore aggravé depuis. Les stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique et une formation métier insuffisantes.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1^{ère} affectation.

Pour la CGT cette solution mise en place dans l'urgence n'est pas satisfaisante, elle ne doit pas devenir la règle. La formation doit se faire en présentiel au sein des ENFIP. Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFIP.

- » **La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.**
- » **Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.**

Néanmoins nous sommes parfaitement conscients que cette année la formation sera encore compliquée et nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Concernant la titularisation des APFIP 2^{ème} classe

La CGT est attachée au principe de la 2^e chance. Elle souhaite que les dossiers de licenciements soient regardés à travers ce prisme. Ceci est d'autant plus valable cette année dans le cadre de la pandémie (confinement distanciation et pour certain télétravail) qui a sérieusement compliqué les conditions de stage des agents. Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire. Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1^{ère} affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... Bref un agent clef en main.

Compte tenu de la situation catastrophique des effectifs à la DGFIP, la CGT Finances Publiques demande dors et déjà l'appel dans sa globalité de la liste complémentaire des agents c !